

Regards sur

Théding

#14 AUTOMNE 2021

www.theding.fr



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

De jeunes élus
aux idées novatrices



**LE MAIRE
JEAN-PAUL HILPERT**

Dans cette ambiance morose due à la crise sanitaire, il nous appartient de continuer à vivre le plus normalement possible. Ce n'est pas facile tant ces mesures de protection se rappellent à nous dès que nous sortons de notre domicile. La vie associative tente de reprendre avec beaucoup de contraintes qui limitent les activités ; les réunions du conseil municipal ne peuvent avoir lieu qu'au foyer ou dans la salle Alti Bihn quand le foyer était en travaux ; les cérémonies de mariage sont bien souvent reportées, ou, lorsqu'elles ont lieu, c'est avec un public restreint. À cette pandémie s'ajoutent les perturbations climatiques, avec leurs lots de catastrophes qui sèment la misère là où elles s'abattent.

Malgré tout cela, ce qui est remarquable, c'est la résilience dont nos semblables font preuve. Nous arrivons à nous adapter malgré les difficultés. Et il faut parfois jeter un regard ailleurs, dans d'autres endroits de la planète, pour se rendre compte que nous sommes malgré tout pas aussi malheureux que nous le prétendons.

Dans notre commune, le foyer socio-culturel a été rénové et il pourra retrouver toutes ses utilisations dès que les conditions sanitaires le permettront. La mairie actuelle subit depuis des mois des problèmes d'eaux usées et pluviales qui s'infiltrent dans la cave. Il s'ensuit des odeurs désagréables dans tout le bâtiment. La reprise de tous les écoulements sortant de l'immeuble n'a pas permis de régler le problème. À la suite de l'intervention des services de l'Agglomération de Forbach, l'origine des désordres se trouverait entre la boîte de branchement de la mairie et le collecteur principal situé sous le trottoir.

En ce qui concerne les espaces verts de la commune, chacun aura remarqué qu'à la faveur des pluies incessantes de l'été, la pousse de gazon n'a connu aucune pause. Il faut se rappeler qu'une campagne de tonte dure trois semaines. Lorsqu'une campagne s'achève, les services techniques communaux peuvent recommencer. À cela, il faut rajouter l'intervention régulière en matière d'incivilités des personnes qui déposent des déchets n'importe où : conteneurs aux points d'apport volontaire, poubelles de propretés dans les rues, dans la nature et le long des routes.

Comme dans d'autres domaines, la protection de notre environnement est l'affaire de tous. Une majorité de nos concitoyens en sont conscients et adoptent les bons gestes. Malheureusement, une petite minorité s'en désintéresse complètement, estimant que c'est aux pouvoirs publics de ramasser les saletés qu'elle produit et dont elle se débarrasse sans scrupules.

La vie en société accorde des droits à chaque citoyen. En retour, chaque citoyen a des devoirs. Et le premier de ces devoirs, c'est le respect que l'on doit accorder aux autres. C'est à ce prix que l'on peut vivre ensemble, au sein d'une communauté apaisée.



À LA UNE

PAGE 4

- L'OPAL, nouvelle association
- Création d'un Portail Famille
- L'activité théâtre



QUOI DE NEUF ?

PAGE 6

- la fin des travaux au foyer socioculturel
- Le permis de construire pour la nouvelle mairie
- Le ramassage de printemps
- La constitution du CMJ



DANS LE RÉTRO

PAGE 10

- Le budget primitif 2021
- Le point sur les impôts locaux 2021



LES GENS DE CHEZ NOUS

PAGE 12

- Chantal Artale : le conscience écologique
- Nouvelle association : la voix du coin
- La Fête de la Musique
- Sauvons notre planète !



AU QUOTIDIEN

PAGE 14

- Un nouvel enrobé au Schlüsselberg
- Accès réglementé au groupe scolaire
- Norma : qu'en est-il ?

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

L'OPAL, nouvelle association

Depuis janvier 2021, la gestion de l'accueil périscolaire a été confiée à l'OPAL (Organisation Populaire et Familiale des Activités de Loisirs). L'association, qui gère plus d'une trentaine d'Accueils Collectifs de Mineurs en Alsace et en Moselle, s'engage, depuis sa création et aux côtés des collectivités, à proposer aux familles plus qu'un mode de garde pour leurs enfants.



Parmi ses principales valeurs, l'OPAL contribue au développement et à l'animation des territoires et déclinent notamment ses projets au travers des actions suivantes : l'accompagnement de l'enfant et des jeunes tout au long de son parcours éducatif ; l'aide à l'exercice de la fonction parentale et les familles ; le soutien et la valorisation des associations locales et des richesses territoriales. À Thédning, le changement d'organisateur n'a pas bouleversé l'équipe composée de la directrice Nesrine Hendaoui, des animateurs Maëva D et Julien L ainsi que de Cathy, personnel de service. Le premier acte du nouveau gestionnaire a été de proposer de trouver un nom à la structure. Un projet accueilli avec enthousiasme par les enfants qui ont bien évidemment été associés à la démarche. Trois propositions ont été soumises aux enfants qui ont procédé au vote dans l'urne et à bulletin secret. Une démarche démocratique pour ces futurs citoyens qui ont donc majoritairement choisi le nom de : « Les P'tits Lions », en référence au blason de la commune.

Activités et protocoles sanitaires

Depuis plus d'un an, les protocoles sanitaires en Accueils

Collectifs de Mineurs (ACM) sont de plus en plus restrictifs et contraignant, obligeant les équipes sur le terrain à réinventer l'Animation avec un grand « A ». En janvier, de nouvelles mesures ont concerné la pause méridienne et la restauration scolaire en imposant une distance de 2 m entre les tables de classes différentes. En effet, ce temps d'accueil durant lequel les enfants de + de 6 ans ôtent leur masque, a été identifié comme étant le point faible de la lutte contre la circulation du virus en milieu scolaire et périscolaire. Afin de respecter ces nouvelles consignes et à défaut de pousser les murs, les enfants déjeunent désormais dans 2 salles différentes. Malgré toutes ces mesures, l'équipe a toujours eu à cœur de proposer des activités aux enfants. Celles-ci s'articulent par thème et par soirée : activité manuelle le lundi, théâtre le mardi, jeux sportifs ou collectifs le jeudi et activités au choix des enfants le vendredi. Parmi ces animations, les jeux sportifs et collectifs ont été momentanément suspendus, notamment durant la période hivernale, en raison de l'interdiction de brasser les enfants de classes différentes. Le retour des beaux jours, permettant de réinvestir les espaces extérieurs plus spacieux, voit revenir ce

type d'activités, toujours dans le respect des protocoles sanitaires.

Centres aérés

Durant les vacances d'hiver en février, l'accueil de loisirs a proposé une semaine de centre aéré sur la 1^{re} semaine. Les enfants ont avant tout profité du beau temps. Une aubaine en ces temps de confinement qui pèsent de plus en plus lourd sur les épaules de nos artistes en herbe. Les balades et parcours proposés ont ainsi répondu aux recommandations d'ordre sanitaire de proposer des activités d'extérieur. Sur le thème du cirque, de nombreuses activités ont été proposées : réalisation de décors pour une immersion dans l'univers du cirque, réalisation d'un chapiteau géant, grand jeu « Le cirque a un incroyable talent », fabrication de masques, jeux collectifs thématiques et pour clôturer la semaine, une fête déguisée avec musique et bonbons. Le clou du spectacle aura sans aucun doute été la venue du clown et ventriloque Pipo ainsi que de son inséparable compagnon Cookie (marionnette à l'effigie d'un chien). Cette représentation pleine d'humour a plu à l'unanimité à tous les spectateurs qui ont trouvé que le temps était passé beaucoup trop vite. Les autres centres aérés se sont déroulés sur 4 semaines durant au cours des mois de juillet et août et ont eu pour thème : la ferme, l'eau, tous en selle et à vos baskets.

Par ailleurs, le 24 avril dernier, le périscolaire a eu la visite du Département de la Moselle – sous-direction de la protection maternelle – dans le cadre de son agrément. La visite des lieux a donné lieu à l'établissement d'un rapport dans lequel quelques observations ont été émises. L'association comme la commune chacun en ce qui les concerne, procéderont aux actions nécessaires à la levée des réserves.

Pour mieux connaître notre nouveau partenaire, n'hésitez pas à visiter leur site internet : www.opal67.fr. Vous pourrez notamment consulter la fiche de l'accueil périscolaire de Thédning sur laquelle vous retrouverez les principales informations (coordonnées, horaires, équipe, menu, programme d'activités, dates des prochaines vacances, etc.)



RENTRÉE 2021

Création d'un Portail Famille

À compter de la rentrée de septembre, un « Portail famille » sera mis en place. Accessible via internet, il vous permettra d'inscrire directement vos enfants au périscolaire (un message de confirmation vous sera envoyé en retour). Vous pourrez recevoir les documents relatifs au fonctionnement de la structure (factures, attestation fiscale, etc.) et échanger avec la direction (messages, envoi de documents, etc.). Il vous sera également possible de régler vos factures par virement en carte bancaire. Un courrier explicatif détaillé vous sera envoyé très prochainement.

LE POINT SUR...

L'activité théâtre

Depuis le début de l'année scolaire, les enfants participent à un projet théâtre tous les mardis soir (et les jeudis pendant la période hivernale). Son succès se mesure à la fréquentation qui triple durant ces deux soirées (une vingtaine d'enfants en moyenne). La finalité du projet est une mise en scène de petits scénarii. Les enfants ont appris les textes, confectionné les décors et les costumes. L'équipe a écrit les histoires et les textes pour cette 1^{re} édition mais les enfants seront associés au projet d'écriture l'année prochaine pour la 2^e édition. À l'origine, ces scènes auraient dû être jouées devant les parents et familles à l'occasion de la fête de fin d'année. Malheureusement, les protocoles interdisent également l'accès des ACM à toutes personnes extérieures au service (hors quelques cas particuliers). C'est pourquoi les petits comédiens seront filmés et la vidéo sera partagée aux familles. Une façon de montrer à tous le travail accompli par les enfants et l'équipe tout au long de l'année mais également un moyen de conserver du lien avec les parents.

Pour les inscriptions ou réinscriptions à l'accueil périscolaire en septembre, merci de prendre contact avec la directrice. Tél. : 06 18 28 15 12 - Mail : periscolaire.theding@opal67.org

FOYER SOCIOCULTUREL

Le chantier est achevé



Les travaux prévus dans ce bâtiment ont été menés tambour battant afin de respecter les délais. 9 entreprises se sont succédé sur ce chantier estimé à 226 657,03 € HT (honoraires, missions diverses et avenants compris). Les travaux de mise aux normes PMR et l'isolation thermique du bâtiment avec la mise en place d'une ventilation double flux sont maintenant terminés. Un subventionnement au titre du DSIL*

et de la DETR à hauteur de 87 826 € soit 42,20 % est assuré par l'État dans le cadre du plan de relance.

Une ventilation double flux importante

Un local spécifique de quelque 10 m² abrite désormais la ventilation double flux. Il est vrai qu'elle en impose. Côté isolation, plus rien à voir avec l'ancienne, de plus le bruit est fortement atténué.

Les autres nouveautés pour cette partie de l'étage, la mise en place d'un limiteur de bruit. Ainsi en cas de dépassement d'un seuil de 100 décibels, l'alimentation électrique est automatiquement coupée. Enfin, la porte de sortie de secours est asservie à l'alarme incendie. Cette porte est donc condamnée sauf en cas d'urgence ou de mise en route de l'alarme.

*Dotation de Soutien à l'Investissement Local /
Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

NOUVELLE MAIRIE

Permis de construire accordé

Le projet de construire de la nouvelle mairie dans les anciens locaux de l'école élémentaire au 34 rue Principale a franchi une nouvelle étape. En effet, après le dépôt de la demande de subvention commune au niveau de l'État et du Département dans le cadre d'Ambition Moselle, le permis de construire déposé le 31 mai 2021 a été délivré le 11 août. L'appel d'offres devrait être lancé courant septembre pour une ouverture des plis suivis de l'attributions des lots d'ici décembre 2021.

Plan de financement inscrit dans le cadre du plan de relance

Le Département de la Moselle subventionnera ce projet à hauteur de 350 000 € (sollicité 469 090 €). S'agissant de la DETR et du DSIL, ce projet sera financé à hauteur de 323 616 €. Le solde sera, quant à lui, financé par emprunt

pour partie et un prêt relais le temps de reversement de la TVA. Le projet est estimé à 1 503 066 €. Le résultat de l'appel d'offres devrait nous permettre d'affiner encore mieux le plan de financement.

S'agissant de la démolition des anciens bâtiments situés derrière, les marchés ont été attribués le 17 avril dernier à deux entreprises de Meurthe-et-Moselle pour un coût global de 55 194 € pour les lots désamiantage et démolition. Le bureau d'études VERITAS est chargé de la mission « sécurité, prévention, santé » pour règlementer la démolition des bâtiments conformément à un cahier des charges très strict. Compte tenu des nécessités de préparation des dossiers techniques et de chantier, les travaux ne devraient débuter mi-septembre en ce qui concerne le désamiantage et début novembre pour la démolition.

LOGI EST

Opération de grande ampleur

Des réunions préparatoires en mairie et sur place

Plusieurs réunions en mairie puis dernièrement sur place entre la municipalité, le bureau d'études (ADL Ingénierie) et les représentants du bailleur social ont permis d'avancer sur ce dossier. Car, revoir l'ensemble du quartier suppose à repenser les aménagements, espaces verts, créer des places de stationnement manquantes pour éviter au véhicule chargé de la collecte des déchets ménagers des marches arrière hasardeuses. Tous les avis sont les bienvenus notamment du côté des résidents dont certains mais trop peu nombreux avaient déjà répondu dernièrement à notre appel par voie de mails.

Une opération qui se financera obligatoirement par un emprunt

Le projet une fois finalisé, il faudra pour la collectivité en trouver les financements. Ceux-ci sont minimes. En effet, ni la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ni celle relative à l'Investissement Local n'abondent les programmes de voirie. En effet, seuls seront subventionnés, à ce jour, les candélabres (1 000 € l'unité) les plateaux surélevés (maximum 15 000 € pour 50 000 € de travaux). Le solde sera pris en charge sur les fonds propres voire via un emprunt à charge de la commune.



LOCAL ASSOCIATIF

La démolition bientôt actée

Le bailleur social devrait prendre en charge la démolition et les frais inhérents du local associatif transformé en place de stationnement ainsi que transférer les containers actuellement situés sur le domaine public communal sur le terrain privé du bailleur. À ce propos, ce transfert verra la réalisation d'un système d'apport volontaire enterré accessible avec la carte Sydeme. S'agissant des places de parking, la création d'un certain nombre de places de stationnement est envisagée.

À ce propos, il a été constaté qu'un certain nombre de « véhicules tampon » (sans assurance voire contrôle technique à jour) stationnaient sur le domaine public. Les contrevenants s'exposent à des poursuites. Aussi afin de permettre l'avancée du chantier, il est demandé aux propriétaires de ces véhicules d'en assurer la dépose. À défaut, les frais inhérents à l'enlèvement de ces véhicules seront à la charge du propriétaire.

MAISONS FLEURIES

Le concours est lancé

La municipalité a décidé de reconduire le concours « Maisons et Balcons Fleuris ». Cette opération aura rencontré un vif succès et ce, malgré la pandémie actuelle. Les résultats seront communiqués prochainement par le jury qui aura arpenté la commune.



PanneauPocket



PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »

Depuis quelques mois, la commune de Thédینگ, comme plusieurs communes voisines et même de France, a adhéré à l'application « PanneauPocket ». Cette application gratuite et téléchargeable sur les smartphones permet une information rapide. Qu'il s'agisse d'une coupure d'eau inattendue, de travaux ou toute autre information. C'est une application totalement gratuite et anonyme.

EN BREF

Le conseil municipal ne préemptera pas sur la ferme Muller

Le 8 juin dernier, le conseil municipal a statué à la majorité sur l'acquisition du jardin situé à l'arrière de l'habitation Muller au prix de 10 000 € l'are.

Travaux terminés à la Maison Arnold



Les travaux de réhabilitation de la maison Arnold située rue de la Paix sont maintenant terminés. Ils ont été réalisés par l'entreprise SAES 57 et MG Multi services pour un montant de 42 039 € HT. Cette dépense sera couverte pour la plus grande partie sur le versement de la Direction Générale des Finances Publiques de 34 400 € pris sur la succession de l'ancien occupant, lequel avait bénéficié lors de son entrée dans les lieux d'un bâtiment totalement réhabilité. C'est Mme Marie-Madeleine Payer précédemment logée dans le logement de l'ancienne école élémentaire (34 rue principale) et qu'il fallait reloger, qui occupe désormais ce logement.. Le loyer mensuel a été fixé par décision du conseil municipal à 450 €. En effet, il convient de préciser que dans l'ancien bâtiment de l'école, l'ensemble des dalles sera supprimé.

RAMASSAGE DE PRINTEMPS

Le CMJ, acteur de premier plan



Le ramassage de Printemps s'est en fait déroulé le 24 avril dernier. Comme à l'accoutumée, ils ont été plus d'une cinquantaine à participer à cette première opération à laquelle ont pris part les nouveaux élus du conseil municipal des jeunes (CMJ). Ce nettoyage a débuté bien avant cette journée. En effet les agents du service technique avaient déjà assuré en amont le nettoyage le long des routes départementales. Qu'il

s'agisse de la RD 910 reliant Thédling à Diebling ou encore la rue de Folkling ou celle de Cocheren, plus de 91 sacs de déchets ont été ramassés. Plus grave, notons la naissance de dépôts sauvages, de plus en plus nombreux dans des lieux reculés et isolés, où apparaissent amas de pneus et déchets de chantier. Le ramassage d'automne est planifié pour le 25 septembre 2021.

ZOOM SUR...

La composition

Le conseil municipal des jeunes se compose de 9 filles et 2 garçons

Présidente : Eden Becker ; **Vice-président :** Nathanaël Bour ; **Secrétaire :** Lyne Leuba ; **Membres :** Cécile Boesze, Salma Boucetta, Louisa Bour, Maé Chachoua, Lilou Giglia, Romane Schafer et Camille Schwaeger.

À noter que c'est Anthony Boesze, conseiller départemental junior qui est à l'initiative de la création de ce nouveau CMJ.



Eden Becker



Lyne Leuba



Cécile Boesze



Salma Boucetta



Maé Chachoua



Lilou Giglia



Romane Schafer



Camille Schwaeger



Anthony Boesze

A noter qu'il manque les photos de Nathanaël (vice-président) et Louisa Bour (membre).

Un budget 2021 voté en équilibre

Le conseil municipal réuni le 17 avril 2021 a adopté, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2021. Celui-ci s'équilibre en section de fonctionnement à 1 565 692 € et à 2 540 639 € en section d'investissement.



Une augmentation des dépenses...

S'agissant du fonctionnement et notamment des dépenses, elles augmentent en totalité de 88 530 € essentiellement pour la partie des charges à caractère général (58 570 €), les charges de personnel (13 911 €), les autres charges de gestion courante (15 783 €) et les charges exceptionnelles (1 120 €). Quant aux charges financières (intérêts des emprunts), elles diminuent pour être ramenées à 855 €.

... Et une diminution des recettes

S'agissant des recettes, elles régressent de 94 697 €. Ces diminutions se retrouvent au niveau de l'atténuation des charges (- 18 812 €), les produits de gestion courante (- 4 553 €), les impôts et taxes qui augmentent (+ 2 952 €), les dotations, subventions et participations (- 46 410 €), les autres produits

de gestion courante (- 4 625 €) et les produits exceptionnels (- 23 246 €). Cette section bénéficie néanmoins d'un excédent de fonctionnement reporté de 2020 de 139 900 €.

La finalisation des travaux PMR et d'isolation du foyer - la construction de l'appentis

Au niveau de la section d'investissement, on retrouve comme à l'accoutumée l'ensemble des programmes déjà existants en 2020. Certaines opérations ont fait l'objet d'ajustements financiers pour permettre la finalisation pour certains programmes voire, pour d'autres, le démarrage. S'agissant du foyer socio-culturel, les montants initialement prévus ont été réajustés pour tenir compte du résultat de l'appel d'offres et des avenants signés tous récemment d'une part et des subventions, d'autre part. Nous aurons l'occasion de revenir sur certaines de ces opérations.

PRÉVISIONNEL BUDGET PRIMITIF 2021 SECTION FONCTIONNEMENT

| DÉPENSES | |
|--|--------------------|
| Libellés | Montants |
| Charges à caractère général | 424 404 € |
| Charges de personnel | 588 850 € |
| Autres charges de gestion courante | 180 302 € |
| Charges financières | 53 000 € |
| Charges exceptionnelles | 1 520 € |
| Dépenses imprévues | |
| TOTAL DEPENSES EXERCICE 2021 | 1 248 076 € |
| Dotations aux amortissements | 3 341 € |
| Virement à la section d'investissement | 314 275 € |
| TOTAL DES DÉPENSES | 1 565 692 € |

| RECETTES | |
|---|--------------------|
| Libellés | Montants |
| Atténuation de charges | 8 000 € |
| Produits de gestions divers | 7 250 € |
| Impôts et taxes | 787 015 € |
| Dotations subventions et participations | 616 025 € |
| Autres produits de gestion courante | 6 000 € |
| Produits financiers | |
| Produits exceptionnels | 1 500 € |
| TOTAL RECETTES EXERCICE 2021 | 1 425 790 € |
| Excédent de fonctionnement reporté | 139 902 € |
| TOTAL AVEC REPORTS | 1 565 692 € |
| TOTAL DES RECETTES | 1 565 692 € |

IMPÔTS LOCAUX 2021

Un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales

Une explication pour éclairer les administrés

Lors de sa réunion du vote du budget primitif 2021, le conseil municipal a été amené à voter les produits prévisionnels et les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021. En raison de la réforme sur la taxe d'habitation (compensée à l'euro près par l'État), le conseil municipal ne s'est prononcé que sur la taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti.

Les taux de l'exercice 2020 ont été reconduits comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,80 % dont 16,54 % (taux communal appliqué en 2020 et reconduit en 2021, auquel se rajoute la part départementale de 14,26 %).
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48 %.
- Le produit attendu prévisionnel attendu est donc de 680 387 € y compris les allocations compensatrices et le versement de la part de la taxe d'habitation calculées au regard du coefficient correcteur (127 279 €).



CHANTAL ARTALE

Conscience écologique

Dans ce bulletin municipal « Regards sur Thédning », nous avons pris l'habitude de mettre des citoyens de Thédning à l'honneur. Cette fois-ci, il s'agit de Chantal Artale, qui vit au quartier Allmend, et qui bénévolement, ramasse les débris qui jonchent le sol de son quartier et qui polluent les abords de la rue de Farébersviller, entre les deux ronds-points. Par son action, constante et opiniâtre, elle contribue à faire que Thédning reste une commune propre et exemplaire. Gageons que Chantal fasse des émules dans tous nos quartiers. Félicitations de la part de tous les Thédningeois !



ASSOCIATION DES RADIOS AMATEURS DU BASSIN HOILLER

Lancer de ballon sonde

Quelques allègements des restrictions sanitaires ont permis à l'association d'organiser pour la 3^e fois un lancer de ballon sonde en partenariat avec le collège Robert Doisneau de Sarralbe. Le montage des antennes sur le toit et l'installation du matériel dans la grande salle a eu lieu jeudi 10 juin et l'évènement a eu lieu vendredi 11 juin sur toute la journée.



ENVIRONNEMENT

Sauvons notre planète !



© Pixabay

Nous consomons de plus en plus d'énergie. En cinquante ans, la population a été multipliée par deux mais la consommation d'énergie par cinq. Au quotidien, nous consomons beaucoup d'énergie. L'économiser est indispensable. Aussi, 80 % de l'énergie que nous consomons provient d'énergies fossiles et donc épuisables. Les énergies fossiles sont très polluantes. Ainsi, notre consommation d'énergie a un impact écologique : l'effet de serre augmente, ce qui provoque un changement climatique. La température de la Terre augmente et cela a de graves conséquences comme les sécheresses, les inondations, la fonte des glaces, la montée du niveau de la mer, les espèces animales en danger... En classe, les élèves de CM1-CM2 de Mme Cruciani ont travaillé sur les dessins humoristiques.

NOUVELLE ASSOCIATION

Les Voix du Coin

Avec à sa tête Marc Manuella, cette association à but non lucratif dont le comité compte 6 membres a pour vocation le « chant amateur et l'organisation d'événements ainsi que l'animation de Karaoke et de sonorisation de manifestations et scènes ». Cette association officie au foyer socioculturel chaque mercredi soir de 19 h à 21 h.

ASSOCIATION DU FORST

Les bouchées doubles pour la Fête de la Musique

Cela faisait longtemps que l'on n'avait pas vu autant de monde au Chalet du Forst. La fête de la musique y a battu son plein : pizzas, flam', saucisses... Il y en avait de quoi régaler le monde qui avait répondu présent à cette soirée et ce, tout en respectant les gestes barrières préconisés par la Covid-19. Cette manifestation s'est poursuivie bien tard dans la soirée. Il était temps de se retrouver. C'est la batterie fanfare de Freyming-Merlebach, les voix du coin assistée de Lissandro Formica qui avait eu l'opportunité de participer à la 7e émission de « The Voice Kids » et les Boscós qui ont assuré tout au long de la soirée cette manifestation. A noter que cette même association prévoit le 26 septembre 2021, une marche populaire. Des précisions seront communiquées sur Panneau Pocket.

SCRABBLE CLUB

Reprise des entraînements

Le scrabble club a repris ses entraînements le mercredi soir à 20 h, salle Alti-Bihn. Cet été, les tournois ont été maintenus avec notamment la présence de 5 joueurs belges qui connaissent une reprise plus lente qu'en France. Comme pour les entraînements, un protocole sanitaire strict a été organisé avec une mise à disposition de gel hydro-alcoolique et port du masque. Quant au pass sanitaire, il est obligatoire depuis le 16 août.



GROUPE SCOLAIRE

Accès réglementé, pas toujours respecté

Depuis plusieurs années, l'accès au nouveau groupe scolaire est réglementé par arrêté municipal et par une barrière automatique. Malgré cela, des personnes pénètrent les lieux après 20 h 30, heure de fermeture de la barrière en la forçant. Résultat, les interventions répétitives de l'entreprise à l'origine de l'installation de la barrière. Tout comme les appels sur le numéro de portable du premier magistrat à des heures tardives. Il convient enfin de rappeler que le site est sous surveillance vidéo. Aussi, toute dégradation fera l'objet d'un dépôt de plainte. Et de rappeler qu'il est formellement interdit de squatter sous les entrées des locaux qu'il s'agisse de la maternelle ou de l'école primaire et, notamment, de fumer la chicha.



SCHLÜSSELBERG

Un nouvel enrobé mais pas encore de signalisation horizontale

Le Département de la Moselle a réalisé un nouvel enrobé route de Forbach « Lieu-dit Schlüsselberg » début août. Il ne manque plus que la signalisation horizontale. A ce sujet il convient de signaler que ces travaux incomberaient désormais aux communes conformément au Code Général des Collectivités Territoriales en partie agglomérée. S'agissant de cette signalisation horizontale en milieu aggloméré, elle serait déconseillée. En effet, comme le présente le Département, « le marquage au sol d'une ligne blanche axiale (continue ou discontinue) est un équipement de rase campagne qui peut avoir sa place pour délimiter des couloirs de circulation et des îlots en milieux très urbains notamment). Cependant, il conforte l'automobiliste dans son statut de principal utilisateur de la rue et incite donc à la vitesse. Dans le cas général, les routes bidirectionnelles sans aménagements, cas fréquents dans les villages-rues lorrains, le marquage axial n'est pas nécessaire. Il accentue le caractère de « route » plutôt que de « rue. »

CRÉATION D'UN CHEMIN PIÉTONNIER

Une sécurité supplémentaire pour les élèves

Les enfants de l'école élémentaire bénéficient depuis la rentrée scolaire d'un chemin piétonnier sécurisé. C'est l'entreprise TP Klein de Diebling qui a été chargée des travaux qui ont débuté lundi 23 août et terminés juste pour la rentrée. Le coût de ce chemin est de 4 065 € TTC.



NORMA

Qu'en est-il ?



Dans une précédente édition, nous vous faisons part de la prochaine installation sur Théding de la surface « Norma » dans les anciens locaux de l'Intermarché. Prévus initialement pour la fin de l'année, les travaux n'auraient réellement débuté que récemment. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans une prochaine édition.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Les décisions des membres du Centre Communal d'Action Social pour 2021.

Des bons de 20 € par personne en remplacement du repas des aînés annulé en raison de la pandémie...

En raison de la pandémie liée à la COVID 19, le repas des aînés prévu initialement le 14 novembre 2021 au Foyer Socio-Culturel est annulé. Néanmoins, à la majorité des membres présents, le conseil d'administration a décidé d'attribuer à l'ensemble des séniors concernés (à partir de 68 ans) un bon d'achat d'un montant de 20 € par personne. Ces bons seront valables jusqu'au 15 janvier 2022 à dépenser chez les commerçants Thédingeois qui seront précisés sur le bon.

... des produits de toilette pour les résidents des maisons de retraite

S'agissant des personnes résidant dans les maisons de retraite, elles se verront offrir un lot de produits de toilette pour un montant de 20 €.

RENTÉE SCOLAIRE 2021-2022

Un effectif de 199 élèves



Le groupe scolaire « La Clef des Champs » compte 199 élèves à la rentrée 2021-2022.

Ces élèves se répartissent comme suit :

- 3 classes de maternelle qui disposent d'une petite section : 29 élèves, une moyenne et grande section de respectivement 22 et 6 élèves soit 28 au total et une grande section comprenant 24 élèves.

7 classes à l'élémentaire répartis comme suit :

- Le cours préparatoire dédoublé qui comptabilise chacun 12 élèves.
- Le cours élémentaire 1^{re} année également dédoublé comptabilise respectivement 12 et 13 élèves.
- Le cours élémentaire 2^e année comptabilise, quant à lui, 25 élèves et enfin le cours moyen 1^{re} année et 2^e année également dédoublé comptabilisent, quant à eux, chacun 22 élèves.

Raccordement ENEDIS



Les démarches relatives au raccordement ENEDIS pour le domicile des particuliers ont évolué en 2021.

+ de renseignements :
<https://www.agence-france-electricite.fr/distributeur-electricite/enedis/raccordement/>

La demande de reconnaissance de catastrophe naturelle pour les intempéries des 21 au 22 août 2021 déposée en Préfecture

Cette demande sera traitée par les services de l'État. La réponse à notre demande nous sera communiquée dans un délai qui peut être amené à 6 mois voire plus. Néanmoins, ce délai peut être réduit dans certains cas. Quelle que soit la réponse négative ou positive, elle fera l'objet d'une publication sur l'application « Panneau Pocket » et sur le site internet de la commune. Pour répondre à différentes interrogations, vous trouverez ci-après des éléments qui vous permettront de mieux cerner cette notion de « catastrophe naturelle » et issue d'une plaquette publiée par le ministère de l'Intérieur à l'attention des communes.

La garantie catastrophe naturelle c'est quoi ?

La Constitution consacre le principe de la solidarité et de l'égalité de tous les citoyens devant les charges qui résultent des calamités nationales. La garantie catastrophe naturelle organise l'indemnisation des sinistrés dont les biens assurés ont été endommagés par un phénomène naturel intense.

Quel est le champ d'application de la garantie ?

Sont considérés comme les effets des catastrophes naturelles, les dommages matériels directs non assurables, ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un phénomène naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour éviter ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises. Les dégâts sur les biens non assurés ou non-assurables (réseau routier, ouvrage d'assainissement...) ne sont pas couverts par la garantie catastrophe naturelle.

Les phénomènes naturels concernés

- Inondations (ruissellement et coulées de boues, débordements de cours d'eau ou crue torrentielle, par remontée de nappes phréatiques).
- Mouvements de terrains (chutes de blocs, glissements de terrains, effondrements de cavités).
- Séismes.
- Épisode de sécheresse - réhydratation des sols.
- Vents cycloniques.
- Les autres phénomènes sont les avalanches et les submersions marines.

Attention

Les dégâts provoqués par les vents violents (tempêtes, tornades), la grêle et le poids de la neige n'entrent pas dans le champ de la garantie catastrophe naturelle. Ils sont couverts par les contrats d'assurance au titre de la garantie « Tempête, Neige et Grêle », dite TNG. Ces dommages sont directement indemnisés par les assureurs.

La demande de reconnaissance pour catastrophe naturelle est liée à un seul phénomène. S'il y en a plusieurs au cours d'une année, elles donneront chacune, lieu à dépôt de demandes séparées.

Comme précisé dans l'information sur « Panneau Pocket », le dépôt des dossiers en mairie qui serviront pour la demande de reconnaissance de catastrophe naturelle n'exonère pas les administrés concernés de déposer en temps et en heure (suivant les modalités des contrats d'assurance souscrits) de faire leur déclaration à leur compagnie respective.